

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Absents excusés :

Votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune d'HÉRIC**
Séance du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : JA BIDET à P DESCAMPS, C IMPARATO à C MICHEL, S LEMAÎTRE à D JULIENNE, A BOUJU à JN RAGOT, B LEFORT à K BOMBRAY, E ROINÉ à I CHARTIER, E COURTOIS à K COSSET, P GUYOT à F PINEL

ABSENT EXCUSÉ : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JN RAGOT

OBJET : 2023-13 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA RÉSIDENCE DES FRENES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Denis JULIENNE, Adjoint délégué aux Finances, présente le projet de Budget Primitif 2022 de la Commune.

Le Budget Primitif 2023 de la Résidence des Frênes intègre la cession des 11 appartements à Atlantique Habitations pour un montant de 1 220 000 €, réalisée en 2022, ainsi que la cession des 4 maisons, estimée à 570 640 €, prévue en 2023.

Exceptionnellement, il présente donc un sur-équilibre, c'est-à-dire plus de recettes que de dépenses d'investissement.

Sur proposition de M. le Maire et après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 27 février 2023

Vu le projet de Budget Primitif 2023,

1. **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 de la Résidence des Frênes avec un vote par chapitre :

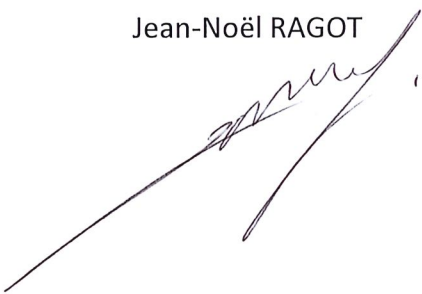
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	47 309,91 €	47 309,91 €
Section d'investissement	50 000,00 €	1 753 434,48 €

2. **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des comptes en fonction des besoins ;
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en application ce budget.

POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 03 avril 2023

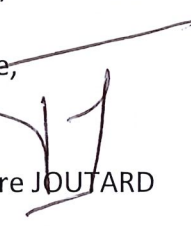
Le Secrétaire de séance,

Jean-Noël RAGOT



Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-13 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 RESIDENCE FRENES

Date de transmission de l'acte : 13/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/04/2023

Numéro de l'acte : 20230413-06 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-06-DE

Date de décision : 03/04/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Acte à classer

20230413-07

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T11-39-14.03 (MI244435378)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20230413-07-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2023-13 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 RESIDENCE
FRENES + PAGE SIGNATURE

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : 2023-13 APPROBATION BUDGET
PRIMITIF 2023 RESIDENCE
FRENES.PDF Multicanal : oui

Pièces jointes :

BP 2023 FRENES PAGE
SIGNATURES.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Transmis Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Accusé de réception Date 13/04/23 à 11:44

Acte à classer

20240413-08

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T11-39-15.00 (MI244435379)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230403-20240413-08-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 2023-13 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 RESIDENCE
FRENES + FLUX TOTEM

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2023-13 APPROBATION BUDGET
PRIMITIF 2023 RESIDENCE
FRENES.PDF

Multicanal : oui

Pièces jointes :

BP 2023 FRENES FLUX
SCELLE PREF.XML

Type PJ : 99_BU - Document budgétaire

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Transmis

Date 13/04/23 à 11:39

Par LYONNET Jean-Christophe

Accusé de réception

Date 13/04/23 à 11:46